

tenue sous la présidence de Monsieur PLATILLERO, assisté(e)
de Monsieur CABAL et Monsieur GUIONNET RUULT, Conseillers
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Madame ARAS, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2504721	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUULT
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône du 25 février 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	Maître HARUTYUNYAN Ashkhen (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2504725	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 16 décembre 2024 prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N	Maître HARUTYUNYAN Ashkhen (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2504722	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUULT
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 16 décembre 2024 portant obligation de quitter le territoire dans le délais de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Maître FAURE Muriel
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2504726	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise le 10 janvier 2025 prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2504727	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 21 février 2025 prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame O	Maître MORA Aurore (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2504731	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise le 26 février 2025 par le Préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur O	Maître MAGNAN Marie-Christine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	DOSSIER N° 2504753	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 10 mars 2025 prise par le Préfet des Hautes-Alpes portant obligation de quitter le territoire français sans délai et interdiction de circulation pendant une durée de 3 ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F	Maître GALLO Ronald (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES	

09 heures 00

09)	DOSSIER N° 2504734	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 11 décembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et une interdiction de retour pour une durée d'un an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame S	Maître CAUCHON-RIONDET Agnès
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
10)	DOSSIER N° 2504735	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 5 mars 2025 prise par le Prefet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire dans le délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B, ÉPOUSE B	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
11)	DOSSIER N° 2504737	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la déciion du 3 octobre 2024 prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D	Maître BRUGGIAMOSCA Claire (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
12)	DOSSIER N° 2504739	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 18 mars 2025 prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C	Maître BATAILLE Joël
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

13)	DOSSIER N° 2504700	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté pris en date du 3 décembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et une interdiction de retour d'une durée d'un an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D	Maître BRACCINI Catherine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14)	DOSSIER N° 2504698	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté pris en date du 3 décembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et une interdiction de retour pour une durée d'un an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître BRACCINI Catherine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 08/10/2025
Le président du tribunal